

Procès-Verbal Réunion Extraordinaire du Comité Social et Economique de la société ALGO

Réunion extraordinaire du 12 Mai 2025 à 16h30

Sur site et en visio-conférence

Présents :

Pour les représentants des salariés :

Madame BAHAMADOU Ida, Membre CSE titulaire, collège ouvriers-employés,
Madame GUEDES Sylvie, Membre CSE titulaire, collège cadres, trésorière,
Monsieur BAJON François, Membre CSE titulaire, collège cadres, trésorier adjoint,
Madame BOTTARO Anastazia, Membre CSE titulaire, collège ouvriers-employés,
Madame AZOUG Lisa, Membre CSE suppléant, collège ouvriers-employés, remplaçant Monsieur MARCHAIS Pierre
Madame ROMERA Maëlle, Membre CSE titulaire, collège TAM, secrétaire adjoint,
Monsieur HEMME Pascal, délégué syndical CFDT, membre CSE titulaire, collège ouvriers-employés,
Madame MARTINEZ Marie Edith, Membre CSE titulaire, collège cadres, secrétaire,
Madame Julie BERLOU, Membre CSE suppléant, collège cadres,
Monsieur Sébastien BIRAUD, Membre CSE Suppléant, collège cadres.

Pour l'employeur :

Madame MAILLOL Gaëlle, DRH Pôle Artisanal, Représentante de Jean-Michel SIGNOLES sur site, mandat permanent,
Monsieur NAVARRI Antonin, Chargé RH Algo

Absents excusés :

Monsieur MARCHAIS Pierre, Membre CSE titulaire, collège ouvriers-employés,
Madame CARREYRE Margaux, Responsable RH ALGO

Ordre du jour :

- **Campagne Natixis Participation 2024**

Dans le cadre de la réalisation de la campagne Natixis sur la participation, nous nous sommes rendu compte que des collaborateurs avaient vu leur date d'entrée prise en compte et non leur date d'ancienneté. Ceci a causé des exclusions de collaborateurs dans la campagne Natixis et leur prime de participation a été redistribuée sur les autres collaborateurs.

Nous allons donc refaire une campagne Natixis pour que les bons montants soient attribués à l'ensemble des bénéficiaires. Ils vont donc voir leur montant de prime diminuer légèrement au profit des salariés exclus à tort.

Cela ne change pas le montant global de participation distribué au titre de l'année 2024, pour rappel :

- **Le montant de la réserve spéciale de participation à distribuer est de : 1 017 428,00 €**
- **Le nombre de salariés bénéficiaires est le suivant : 204**

La prime de participation 2024 nette correspond à **200,30%** de la moyenne mensuelle de la rémunération annuelle nette sur la base d'un temps plein travaillé sur l'année 2024 soit **environ 2 mois de salaire net**.

Un prorata sera appliqué en cas d'absence, conformément aux dispositions de l'accord de participation du 3 mai 2012.

➔ **Les dates de la nouvelle campagne seront annoncées via Lucca dès que nous en aurons la possibilité (arrêt de la campagne actuelle et relance d'une nouvelle campagne dans les prochains jours).**

*Il est à noter que le **choix de chacun est essentiel** durant cette **campagne d'interrogation** sinon la prime de participation sera bloquée sur le PEE pour 50% de la somme (durant 5 ans sauf cas de déblocages anticipés), et sur le PERCOL pour 50% également (à savoir jusqu'à la liquidation totale de la retraite sauf cas de déblocages anticipés qui sont plus restreints).*

La prochaine réunion CSE aura lieu **le 27 Mai 2025 à 8h30**.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16h45

Fait à Carcassonne
Le 12 Mai 2025

Pour la société
Gaëlle MAILLOL
DRH Pôle Artisanal

Pour le CSE
Marie MARTINEZ
Secrétaire du CSE

